

Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte contre la violence et l'intimidation

École : École secondaire de Mirabel

Date : 21 avril 2016

	Année 2015-2016	Année 2014-2015
Nombre de signalements de violence	8	17
Nombre de signalements d'intimidation	4 (dont 2 envers des adultes)	7
Nombre de plaintes	0	1

Rappel des défis et des objectifs priorités pour l'année scolaire 2015-2016

Au regard des actions, des facteurs de protection de l'école (à développer, consolider ou maintenir)	Au regard des manifestations (ex. : actes de violence, sentiment de sécurité)
- soutien aux comportements positifs (SCP) – Consolider; - bonifier notre partenariat avec notre policier éducateur – Consolider; - activités diverses de sensibilisation contre l'intimidation (conférence, création et diffusion via le site web de l'école d'une vidéo contre l'intimidation) – Consolider; - faire une journée d'accueil avec l'ensemble des élèves en août (pour favoriser le sentiment d'appartenance) – Consolider.	- traiter rapidement et de façon complète toute manifestation de violence; - développer les réflexes suivants : dépister, dénoncer, évaluer.

Mise en œuvre des moyens

Les mesures de prévention :	OUI :	- par une conférence du policier éducateur pour prévenir la cyberintimidation donnée aux élèves de 1^{re} et 2^e secondaire; - par la conférence « De l'intimidation à l'éveil à la lecture » de Samuel Bricault; - tournée de classe pour sensibiliser les élèves de tous les niveaux aux modifications concernant le partage de matériel de pornographie juvénile; - augmentation du nombre d'affiches de dénonciation dans l'école; - création d'une charte d'engagement;
Les modalités de signalement et de consignation :	OUI :	- ateliers de l'organisme Mesures Alternatives des Vallées du Nord concernant la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents;
Les mesures éducatives et de sanction :	OUI :	- par la reconduite de la page web facilitant les dénonciations anonymes, utilisation du Profileur pour toute consignation; - via le SPC, nous avons enseigné les comportements attendus dans l'école. Tout en mettant davantage l'accent sur le renforcement positif, des sanctions ont été clairement présentés aux élèves, en concordance avec notre politique de non-tolérance en matière d'intimidation et de violence;
Les mesures de soutien :	OUI :	- par notre service d'aide et d'accompagnement, le soutien est offert aux trois instances suivantes : intimidé, intimidateur et témoin.

Les difficultés rencontrées : - gestion de l'adresse de courriel pour la dénonciation anonyme; - certaines caméras de sécurité ont démontré des troubles de fonctionnement; - difficulté à travailler avec un élève agressé au moment où il devient agresseur; - augmentation des altercations physiques.
Les éléments facilitants : - l'efficacité, la visibilité et l'accessibilité des membres de notre service d'aide et d'accompagnement; - la mobilisation de l'ensemble du personnel de l'école; - la mise en évidence des trois valeurs principales de l'École secondaire de Mirabel : Respect-Engagement-Responsabilité; - la poursuite du développement d'un partenariat avec le Service de police de Mirabel (par le biais du service du policier éducateur).

L'impact des actions mises en place			
Chez le personnel	Chez les élèves	Dans nos relations avec les parents	Dans nos relations avec les partenaires
(Notamment les relations entre le personnel et entre le personnel et les élèves) - La mise en place du plan de lutte a instauré une ambiance positive au sein de l'équipe (à travers une cohésion des interventions). - Prévention, vigilance et entraide se sont bonifiées au sein du personnel avec l'instauration du plan de lutte.	(Notamment les relations entre les élèves et entre les élèves et le personnel) - La mise en place du plan de lutte a instauré une ambiance positive au sein des élèves. - Des élèves ont manifesté leur sentiment de sécurité et de confiance à l'égard de la vie à notre école.	- La satisfaction des parents d'enfants concernés par notre plan de lutte a été observée.	- Le policier éducateur a souligné l'efficacité de notre plan de lutte et de l'apport de l'équipe de notre école. - Augmentation du lien de confiance à l'égard du service de policier éducateur.

Recommandations

- Poursuivre la bonification de l'affichage qui encourage à la dénonciation.
- Prévoir une conférence, pour tous les niveaux, sur la prévention à la cyberintimidation.
- Prévoir une conférence sur l'intimidation.
- Maintenir et bonifier le Soutien aux comportements positifs (SCP).
- Accroître le nombre de caméras de sécurité.
- Bonifier les mécanismes de dénonciation.
- Informer le personnel sur le nouveau mode de gestion lors des confiscations d'appareil électronique contenant de la pornographie juvénile (protocole CSRDN à venir).

L'évaluation du plan de lutte de l'école _____ a été approuvée par le Conseil d'Établissement le _____ 2016. No de résolution : _____